

Communiqué  
au Conseil

C.243.1937.II.A.

Genève, le 24 mai 1937.

COMITÉ FINANCIER.

Rapport sur les travaux de sa soixante-quatrième session.

Rapport du Représentant de la Suède.

1. Les Membres du Conseil ont reçu le rapport du Comité financier sur les travaux de sa soixante-quatrième session (1). Dans ce rapport, le Comité étudie trois questions qui lui avaient été soumises par le Conseil ainsi que, comme précédemment, la situation financière de l'Autriche, de la Bulgarie et de la Hongrie.

2. Il y a quelques années, le Conseil avait demandé au Comité financier d'examiner l'opportunité d'élaborer une convention internationale en vue de la répression de la falsification des papiers de valeur, analogue à la Convention sur la répression du faux monnayage adoptée en 1929. Pour donner suite à cette demande, le Comité a consulté divers organismes compétents et, sur sa suggestion, une lettre a été adressée aux Gouvernements (2) leur demandant de fournir des renseignements sur leur législation en la matière. Les réponses reçues ont été étudiées attentivement et, le Comité, à la lumière des informations dont il disposait, est parvenu à cette conclusion qu'une action internationale destinée à prévenir des fraudes de cette nature semblerait susceptible d'aboutir à des résultats intéressants. Il suggère donc au Conseil de nommer un Comité restreint de juristes qui, en collaboration avec un ou deux membres du Comité financier, prépareraient un rapport détaillé sur cette question et, si possible, un projet de convention ou un protocole annexe à la Convention existante sur la répression du faux-monnayage. Le Conseil serait alors en mesure de décider si, conformément à la procédure relative à la préparation des conventions, adoptée par l'Assemblée en 1931, le rapport du Comité devrait être envoyé aux Gouvernements pour observations.

3. Si, comme j'en suis certain, mes collègues se rallient à cette proposition, je leur proposerai, en séance privée, conformément à la coutume, les noms des personnalités qui pourraient être invitées à entreprendre ce travail.

4. Mes collègues se rappelleront qu'à sa dernière session, le Conseil avait décidé de soumettre la question de la conférence de la vie rurale envisagée à l'Organisation financière et à certains autres organismes techniques, en vue

-----  
t.s.v.p.

(1) Document C. 221. M.161.1937.II.A.

(2) C.L.288.1932.II.

d'une étude préparatoire. Le Comité financier, à qui cette décision a été communiquée, s'est borné à indiquer quelles étaient les questions d'ordre financier intéressant les communautés rurales, qui, selon lui, pourraient faire le plus utilement l'objet d'une étude. Il croit qu'une enquête sur les systèmes de crédit agricole - comprenant la législation en matière d'hypothèques, les systèmes de crédit coopératif et l'assurance agricole - qui permettrait de dégager certains principes fondamentaux pourrait donner des résultats intéressants. Je me borne pour le moment à indiquer cette opinion. Il appartiendra au Conseil, lorsqu'il aura reçu l'avis des autres organisations techniques auxquelles cette question a été renvoyée, de se prononcer à la lumière de toutes les informations demandées par lui.

5. Le Comité a également pris en considération l'invitation qui lui a été adressée d'établir une collaboration appropriée avec le Comité économique et le Comité d'Hygiène en vue de préparer un rapport sur les habitations urbaines et rurales, destiné à être soumis à la prochaine Assemblée. A cette fin, il a chargé un de ses membres de collaborer avec le Comité économique.

6. Je n'ai rien à ajouter aux observations formulées par le Comité à propos de la situation financière et économique de l'Autriche, de la Bulgarie et de la Hongrie et je me bornerai à enregistrer avec satisfaction l'amélioration qui continue à se manifester dans tous ces pays.